

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 002700

142612

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 4680 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre : Retraité

Nom & Prénom : SKALLI HOUSSAINI MOHAMED

Date de naissance : 18-07-1950

Adresse : 41 Rue ORAN (Résidence AIDA) CASA

Tél. : 06 66 18 08 09 Total des frais engagés : 300,00 + 490,00 : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. LAMARI Hasnaa
Professeur Agrégé
OPHTALMOLOGIE
Clinique Spécialisée Mohammedia
33 Lot SANIA - Bd. Hassan II - Mohammedia
Tél. : 05 23 32 91 02 / 06 26 57 15 44

Date de consultation : 29/12/2022 Nom et prénom du malade : Meknani G.S. S. A. Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 07/12/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22.12				DR. LAMAR HASSAN Professeur Agrégé OPHTALMOLOGIE Spécialiste Mohammedia Bd Hassan II - Mohammedia 02 103 27 75 44
22.12	CS			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
4200 Dr	26/12/22	<p>MATIVUE BENNANI Dania Opticien lunetier 32, Rue Ibn Yaqoub El Iffran Racine Casablanca</p> <p>Tél: 0522 36 84 45 - GSM: 0662 12 80 84 ICE: 00031433000016 - INPE: 095000618</p> <p>22/12/22 2265</p>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
.....
.....
.....
.....

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533411 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DATE DU DEVIS <input type="text"/>
				DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT221222141400

Casablanca le :
22 décembre 2022

MEKOUAR EP SQUALLI Oum Keltoum

FLUCON

1 goutte 4 fois par jour, pendant 10 jours

3 fois par jour, pendant 5 jours

2 fois par jour, pendant 5 jours

1 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 5 jours

226



6 118001 070244
Flucon collyre de 3 ml
A.M.M. N° 103DMP/21/NCV
Laboratoires Sothema
PPV : 22,60 DHS

Remboursable AM
4068P

OPTIVE FUSION

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois



DR. LAMARI Hasnâa
العياري حسناء
Professeur Agrégée
OPHTALMOLOGIE
Clinique Spécialisée Mohanmedia
33, Lot SANIA - Bd. Hassan II - Mohanmedia
Tél. : 05.23.32.00.00 / 05.59.57.75.44

Urgence 24/24

MA TUVUE

Pour voir et être vu...

Casablanca, le 26/12/2022

Mme MEKOUIAR op SQUAHL
Oum Keltoum.

FACTURE ACQUITTEE F22/539 - INPE : 
095000618

PRESCRIPTION : DR Lomari Hossae LE 22/12/22

MONTURE	Benson	800 Dh.
VERRES	profresijs organiques anti-reflets Filtre bleu BBGR	
+0,25(-0,75)110 OD Add +2,50	Silic OR 1,5 Neosmax Polyc UV	1700 Dh.
-0,25(-0,75)05 OG Add +2,50	Silic OR 1,5 Neosmax Blue UV.	1700 Dh.
TOTAL		4200 Dh.

Arrêtée la présente Facture à la Somme de : Quatre mille deux
cent dirhams

MA TUVUE

ANAN Dounia

IBN LUNETTER

Yaala El Ifrani-Racine

Casablanca

48 GSM: 0662 12 80 84

014 - INPE: 095000618



PT221222141400

Casablanca le : 22 décembre 2022

MEKOUE EP SQUALLI Oum Keltoum

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.25 (- 0.75 à 110°)

OG = - 0.25 (- 0.75 à 95°)

VP : ODG = Add : + 2.50

32
SANTUVE
OPTICIAN Dounia
El Jadida El Ifrani Lunetterie
Casablanca
3. GSM: 0652 12 80 84
Tél: 05 23 32 00 02 INPE: 095000618

DR. LAMARI Hasnâa
دكتور هسناء
Professeur Agrégée
OPHTALMOLOGIE
Clinique Spécialisée Mohammedia
33, Lot SANIA - Bd. Hassan II - Mohammedia
Tél. : 05 23 32 00 02 / 05 23 57 75 44

Urgence 24/24



Casablanca le : 22.12.22

BON DE REGLEMENT

Reçu de M. Mekonnen Tsigizelli sum ketoum

La somme de : TROIS Cent Dirhams
300.00 DHS

Pour : CONSULTATION

Cachet et signature

DR. LAMARI Hasnâa
د. العماري حسناء
Professeur Agrégée
OPHTHALMOLOGIE
Clinique Spécialisée Mohammedia
33, Lot SANIA - Bd. Hassan II - Mohammedia
Tél. : 05.22.22.90.07 / 06.76.57.75.62

Urgence 24/24